

Conseil des Architectes d'Europe



Rapport Annuel 2014 & Perspectives 2015



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

PASSERELLE DES TROIS PAYS.
France, Allemagne.
Architecte : Dietmar Feichtinger.
Photo : David Boureau.

Le Conseil des Architectes d'Europe

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) est l'organisation représentative de la profession d'architecte au niveau européen.

Fondé à Trévise (Italie) en mai 1990, le CAE célébrera son 25^{ème} anniversaire en 2015.

L'objectif du CAE est d'influencer la législation et les politiques communautaires qui ont un impact sur la pratique architecturale, ainsi que la qualité et la durabilité globales de l'environnement bâti. Ses principaux objectifs consistent à

- s'exprimer d'une seule voix au nom de l'ensemble des architectes européens ;
- promouvoir l'importance de l'architecture dans l'ensemble de l'Union ;
- préserver les normes les plus élevées en matière de qualification des architectes ;
- défendre la qualité de la pratique architecturale ;
- encourager la coopération transfrontalière et faciliter une pratique de la profession à l'échelle européenne ;
- faire progresser la qualité de l'architecture et le développement durable du cadre de vie bâti.

Les membres du CAE sont des organisations qui représentent au plan national les organes régulateurs et professionnels des architectes au sein des Etats membres de l'UE, des pays candidats et d'autres pays européens jouissant d'un statut particulier. Par leur intermédiaire, le CAE représente les intérêts de plus de 550.000 architectes.

Remerciements

Le CAE remercie tous ceux qui ont contribué à notre travail au cours de l'année écoulée et nous ont aidés à progresser vers la réalisation de nos objectifs. Il s'agit notamment du Président 2014, Luciano Lazzari, des membres du Bureau exécutif Dubravko Bacic, Bulent Batuman, Vincent Cassar, Martin Drahovsky, Lionel Dunet, David Falla, Wolfgang Haack, Indrek Nakk, Pierre-Henri Schmutz et Sara Van Rompaey, ainsi que des Présidents des groupes de travail du CAE: Margaret Hynds o'Flanagan, Michel Procès, John Graby, Thomas Maibaum, Georg Pendl, Ruth Schagemann, Ian Pritchard, Judit Kimpian et Antonio Borghi.

Design ©Tobenotobe by Filigrane Benoît Toussaint

Photo de couverture :
LE NOUVEAU RIJKSMUSEUM
Amsterdam, PAYS-BAS.

Architectes :
Cruz & Ortiz Arquitectos
Photo: Duccio Malagamba / Iwan Baan.

Rapport Annuel 2014 & Perspectives 2015

Table des matières

Introduction et rapport du Président	4	Alliances stratégiques et réseaux	14
Rapport du Secrétaire général	5	Résultats financiers pour 2014	15
Accès à la profession	7	Priorités, contexte politique et objectifs pour les domaines d'activités en 2015	16
Exercice de la Profession	10	Gouvernance du CAE	21
Architecture responsable	11	Organisations membres	22
Communications	12		
Projets financés par l'UE	13		



Introduction et rapport du Président du CAE

Luciano Lazzari

Priorités et stratégies – Nous avons complété la coordination verticale habituelle (Accès, Exercice, Architecture Responsable) par une coordination horizontale entre les domaines thématiques. Dix groupes de travail ont été combinés pour en faire cinq, afin de renforcer les synergies. Nous avons par ailleurs souligné la nécessité de se concentrer sur les résultats. Nous avons débuté la formulation de neuf positions politiques pour soutenir notre Manifeste pour les élections du Parlement européen ; celles-ci seront achevées en 2015.

Révision par les Pairs – Le Briefing des Experts organisé en préparation de la « Révision par les Pairs » (pour évaluer les réglementations régissant l'accès à la profession) a été un exercice majeur qui nous a permis de distiller une position en 11 points sur la réglementation. Les experts ont pu utiliser pour présenter un front cohérent et uni. Ceci a été suivi d'une Session spéciale lors de l'Assemblée de novembre, à laquelle ont assisté des représentants de la Commission ainsi que des représentants d'autres professions libérales.

Commission européenne – Un effort concerté a été fait afin de consolider les relations que nous avons avec les différentes Directions Générales de la Commission (DG MARKT, DG TRADE) et d'en développer de nouvelles (DG ENTR, DG ENV). L'interaction a été maintenue avec la DG TRADE, notamment dans le cadre des négociations de l'AECG (Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada) et du TTIP (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement) et l'intérêt du CAE pour les Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM) avec CALA et NCARB. Le CAE a aussi entretenu de nouveaux liens avec la DG ENTR dans le contexte de Construction 2020, du groupe de travail Professions libérales et du soutien à notre programme international. Le CAE a poursuivi ses candidatures en vue de participer à des projets de recherche financés par l'Union Européenne, avec deux récents succès.

Vision politique à long terme – Le travail dans le domaine de l'Architecture Responsable suscite de plus en plus d'intérêt, avec un nouveau Coordinateur (Sara Van Rompaey) et une Présidente du groupe de travail Environnement et Architecture durable active (Judith Kimpian). La durabilité, la régénération urbaine, l'évaluation du cycle de vie et le changement climatique sont autant de sujets étudiés aujourd'hui au plan mondial. Le CAE a signé la Déclaration "Impératif 2050" (sur les émissions de carbone) à Durban en août.

Présidence italienne – Le CAE a aussi participé à l'organisation d'une conférence, "EU Cities Re-loading" avec le CNAPPC et l'EFAP, qui s'est tenue à Milan pendant la Présidence italienne de l'Union Européenne.

Avenir de la Profession – Nous avons renoué des contacts avec les écoles d'architecture au travers de l'AEEA et travaillons avec elles dans le cadre d'un projet ERASMUS+ ainsi que pour le lancement d'un Prix du meilleur Projet de diplôme sur le thème: "Architecte de l'UE en 2030".

Programme international – Il est très important d'offrir des débouchés aux architectes européens, en leur donnant des informations et un programme pour l'internationalisation. Nous réévaluons nos relations avec l'UIA et les organisations régionales – ARCASIA, AUA, FPA. Nous avons également participé à des réunions pour faire progresser les pourparlers en vue de la reconnaissance mutuelle avec les architectes canadiens, américains et coréens.

Liens externes – Ils ont été activement poursuivis, notamment via des réunions avec les ingénieurs (EFCA, à Bruxelles et Varsovie), le Forum européen pour les Politiques architecturales (EFAP), les décorateurs d'intérieur (ECIA), le réseau des autorités compétentes (ENACA) et la communauté des chercheurs (ECCREDI).

L'étude de secteur du CAE – Celle-ci a été élargie en vue d'inclure quelques nouvelles questions sur le travail transfrontalier. Les résultats préliminaires ont été présentés à l'Assemblée de novembre et le document définitif sera publié début 2015. Après une longue période de récession, plusieurs pays montrent désormais des signes de croissance – même s'il est vrai qu'ils partent d'un niveau assez bas.

Rationalisation des réunions – Plusieurs réunions de groupes de travail ont été organisées conjointement, ou en combinaison avec la Commission des Finances ou une réunion de coordination générale, en vue de permettre aux délégués de couvrir plusieurs sujets pour le prix d'un seul voyage. Les réunions du Bureau et des différents groupes de travail ont été complétées par des conférences téléphoniques. Malgré le fait que nous ayons organisé d'importantes réunions et séminaires, notamment le séminaire sur les honoraires à Dublin, une réunion du Bureau à Zagreb, une Assemblée générale à Padoue et la Conférence de Milan, des économies ont été réalisées sur les budgets du CAE et du Bureau.

Communications – La fréquence des lettres d'information a augmenté, alternant entre des informations internes (MOIS) et des informations externes (ACE Info). De ce fait, l'information est désormais publiée mensuellement plutôt que de manière trimestrielle.



Rapport du Secrétaire général du CAE

Ian Pritchard

Programme législatif

2014 a été une année chargée en ce qui concerne notre programme législatif, puisque plusieurs Directives – qui faisaient partie de l'Acte pour le Marché unique I – étaient soumises à révision. La nouvelle Directive Qualifications Professionnelles (DQP) et la nouvelle Directive Marchés publics (DMP) ont toutes deux été publiées au début de l'année, ce qui nous a amené à prendre en charge la rédaction de guides de transposition pour nos Organisations membres.

En parallèle, la DG MARKT (Unité « Services aux entreprises ») a entamé l'examen de la mise en œuvre de la Directive « Services » (SIM), en particulier l'article 15 (exigences devant être évaluées, comme les honoraires, la structure de l'entreprise, etc.) et l'article 23 (assurance).

L'encre de la nouvelle DQP n'était pas encore sèche que nous apprenions que la Commission allait invoquer l'article 59 (Transparence) afin d'entamer un examen des règles régissant l'accès à certaines professions (dont les architectes). Nous nous sommes efforcés de réunir des copies des réponses nationales, avons incité nos Organisations membres à obtenir l'autorisation de désigner des experts pour accompagner les fonctionnaires gouvernementaux et invité ces experts au CAE pour une séance de briefing la veille de la Révision par les Pairs.

Dans le domaine de la consommation énergétique, nous nous sommes préparés à la révision de la Directive Performance Énergétique des Bâtiments (refonte) attendue en 2016, mais dont le travail préparatoire commencera d'ici peu.

Défense d'intérêts

2014 était l'année des élections au Parlement européen. Le CAE a entrepris de rédiger un Manifeste, basé sur les priorités exprimées par les Organisations membres lors de la session "99 Minutes" qui avait eu lieu l'année précédente lors de l'Assemblée de Louvain. Le Manifeste a été remis aux Organisations membres pour distribution lors de la campagne électorale (débats face à face avec des candidats organisés dans toute l'Europe). Après les vacances d'été, au retour des 751 Députés européens, des exemplaires du Manifeste ont été remis au Parlement européen. Depuis lors, nous avons travaillé avec les groupes de travail au développement de positions politiques plus détaillées pour étayer les différentes demandes figurant dans le Manifeste.

Bien que notre principal interlocuteur reste la DG MARKT (pour les qualifications, les marchés publics, les services), nous avons noué des relations plus étroites avec la DG ENTR (tous deux formant désormais la DG GROW). Nous avons poursuivi notre participation aux cinq groupes thématiques qui sous-tendent la Stratégie Construction 2020. Nous avons aussi rejoint le groupe de travail Professions libérales créé par la DG ENTR et participons à leur travail pour définir les compétences liées à l'entrepreneuriat dans les PME.

Rationalisation

Dans une tentative de faire plus avec moins, nous avons organisé davantage de réunions conjointes afin de réduire les voyages pour les délégués. Nous avons également rationalisé plusieurs groupes de travail – DQP et Stage ont été combinés ; Missions et Services et Responsabilité ont été combinés ; Marchés publics et Concours ont tenu des réunions conjointes; le groupe Questions urbaines a absorbé le travail du groupe Logement; et RQI a absorbé le travail sur la Directive Services. Nous avons aussi rationalisé les attributions du personnel afin de réduire la dimension administrative et allouer plus de ressources humaines à la politique et à la communication.

Collaboration

Nous nous sommes particulièrement efforcés de travailler avec d'autres organisations. Le Président et le Secrétaire général ont participé aux conférences Marchés publics de l'EFCA (ingénieurs), à Bruxelles et à Varsovie. Nous avons redynamisé le Groupe de travail Conjoint pour interagir avec l'Association européenne pour l'enseignement de l'architecture (AEEA) et pour recréer un programme d'interaction avec les Ecoles d'architecture. Le Secrétaire général a participé à l'Assemblée de l'AEEA à Hasselt et présenté le travail du CAE ; W. Haack a assisté à une réunion du Réseau européen des directeurs des écoles d'architecture (ENHSA) à Barcelone, pour expliquer la révision par les pairs et D. Bacic a assisté à la dernière conférence d'une série de conférences de l'AEEA-ENSHSA à Chania.

Le Secrétaire général a participé à des réunions du Réseau européen des autorités compétentes pour les architectes (ENACA) à Budapest et à Copenhague, pour rester informé de leur travail et pour les informer du travail du CAE dans le domaine des Accords de reconnaissance mutuelle. Nous avons collaboré sur des questions liées à la nouvelle Directive et au Stage et avons collaboré avec notre Organisation membre



italienne (CNAPPC) et le Forum européen des politiques architecturales (EFAP), sur l'événement politique qui s'est tenu à Milan, pendant la présidence italienne de l'Union Européenne.

International

Le CAE a envoyé une exposition au Congrès mondial de l'Union internationale des Architectes (UIA) à Durban, et le Président et moi-même avons assisté à l'Assemblée générale de l'UIA. Nous avons profité de la présence de nombreux pays pour organiser des réunions en marge avec l'Union Africaine des Architectes (AUA) et le Conseil régional des architectes d'Asie (ARCASIA) et pour avoir de nouvelles discussions sur les Accords de reconnaissance mutuelle avec les Américains et les Sud-Coréens. Nous avons par ailleurs eu des contacts avec le CAU-Brésil, avec lequel nous avons signé plus tard dans le courant de l'année un Protocole d'Accord. Le travail avec la DG ENTR sur le développement des compétences en matière d'entrepreneuriat pour les PME alimentera aussi le programme international que nous prévoyons pour 2015, y compris pour l'organisation d'un briefing sur l'aide disponible à l'exportation des services pour favoriser l'internationalisation des PME.

Organisations membres

J'ai effectué 18 visites dans 12 pays: Belgique (Hasselt, pour l'Assemblée de l'AEEA), Croatie (Zagreb, pour une réunion du Bureau exécutif et pour marquer le 5ème anniversaire de la fondation de la Chambre des architectes croate), Danemark (Copenhague, pour une réunion de l'ENACA et pour une interview avec le magazine Danish Architects), Estonie (Tallinn, pour faire une présentation à l'AGM de l'Union estonienne des architectes), France (Paris, pour différentes réunions, en ce compris une conférence à l'Université de La Villette), Allemagne (Berlin – pour le groupe de travail Marchés publics du CAE; Cologne – pour rencontrer le professeur Henssler et discuter de son rapport sur les professions libérales; et Wiesbaden – pour prendre la parole à un événement pour célébrer le départ à la retraite de Wolfgang Haack de la BAK), Hongrie (Budapest pour une réunion de l'ENACA et pour rencontrer le Président de la Chambre des architectes hongrois), Irlande (Dublin, pour un séminaire sur les honoraires), Italie (Milan, pour un événement CNAPPC-CAE-EFAP sous la présidence italienne; Naples, pour le groupe de travail sur les Professions libérales de la DG ENTR et Padoue, pour l'Assemblée générale du CAE, Pologne (Varsovie, pour des réunions avec l'IARP et le SARP concernant les adhésions), Espagne (Madrid, pour une réunion avec le CSCAE et l'Unión Profesional, pour discuter de la valeur économique de la profession et enfin, Royaume-Uni (Londres, pour des réunions du groupe RQI au RIBA et à l'ARB).

Développement de l'organisation

J'ai continué à développer nos procédures administratives pour aider le Bureau à travailler le plus efficacement possible. Nous avons introduit une politique de Déclaration des Intérêts matériels, contracté une assurance pour protéger les membres du Bureau, introduit un Registre des risques, mis au point une grille pour l'Initiation d'un projet de manière à garantir que les projets soient toujours correctement supervisés et financés et nous avons enfin défini une politique de sponsoring. En 2015, nous constituerons un groupe Futur et Stratégie pour aider le Bureau à formuler une vision d'avenir de long terme et des priorités stratégiques.

HABITATIONS SOCIALES.
Berchem-St-Agathe, Belgique.
Architecte : Buro II & Archi+I.
Photo : Filip Dujardin.



Accès à la profession

Coordinateur : Wolfgang Haack

L'élément important dans ce domaine d'activité fut la publication de la nouvelle Directive Qualifications Professionnelles (DQP) et l'exercice de transparence (révision par les pairs) prévu par l'Article 59 qui a suivi.

Révision par les Pairs (*John Graby, Président du groupe de travail RQI ; Wolfgang Haack*)

Peu après la publication de la DQP, la Commission a entamé son examen de la transparence des règles régissant l'accès aux professions, avec un accent particulier sur 6 professions, dont les architectes. Les Etats membres ont répondu à un questionnaire sur la proportionnalité et ont soumis des rapports nationaux pour un examen par les pairs par les Etats membres en septembre. Durant l'été, le CAE a collecté les réponses nationales et effectué un lobbying pour garantir que des architectes-experts accompagnent les coordinateurs nationaux à la réunion de révision par les pairs. Le CAE a organisé un briefing pour environ 20 experts à Bruxelles lors duquel des questions réglementaires clés ont été examinées afin de garantir qu'il n'y ait pas de divergences et que les représentants utilisent des arguments cohérents. En novembre, des représentants de la Commission ont été invités pour discuter de la révision lors de l'Assemblée générale du CAE.

Le Professeur Laura Lee (Professeur à la Mellon Carnegie University, Pittsburgh, USA) a ouvert la session de l'Assemblée avec une « *Vision pour le futur de la Profession* ». Elle a recommandé que la profession

- aspire aux normes les plus élevées en matière de santé, sécurité et bien-être des citoyens;
- plaide pour un environnement réglementaire favorable;
- œuvre en faveur de la reconnaissance de la valeur de la conception et de sa pertinence au cours de tout le cycle de vie du projet en tant qu'investissement intelligent;
- encourage des modèles de gouvernance intégrée avec des marchés publics basés sur la qualité;
- développe des modèles d'engagement communautaires en faveur d'un futur durable;
- reconnaisse l'importance de l'apprentissage continu et du développement professionnel.

Elle a encouragé la profession à communiquer clairement son expertise professionnelle au public – et son offre de collaboration axée sur le consommateur – vis-à-vis des clients/propriétaires, du public et de la société ainsi que des utilisateurs/occupants.

John Graby a évoqué la « *Mobilité des architectes* » en soulignant l'importance de la reconnaissance automatique pour la mobilité. Certains constats de l'exercice de transparence étaient inexacts et bien

que l'on note effectivement des différences entre les systèmes nationaux, ceci n'influence pas la mobilité et on ne constate nulle part une absence de réglementation. Il attire l'attention sur

- la distinction entre des professionnels mobiles et la fourniture de services transfrontaliers à distance;
- la nécessité d'aligner les normes de l'Union européenne sur les normes internationales;
- la norme minimale de la Directive est inférieure aux normes nationales dans 80% des cas;
- les fonctions réservées sont généralement liées aux permis de construire et à la surveillance des chantiers – pour la protection du public. Les organismes régulateurs de la profession garantissent que les professionnels titulaires d'une licence sont suffisamment qualifiés et se conduisent de manière professionnelle. L'étude de la Commission elle-même montre que quand les fonctions sont partagées entre des architectes et des ingénieurs par exemple, on ne constate pas de comportement visant à fausser la concurrence;
- le CAE souhaite aider la Commission dans des domaines comme l'assurance responsabilité professionnelle, la transposition, la Formation professionnelle continue, le code de conduite et pourrait contribuer à mettre en place une plateforme électronique contenant des informations sur les services d'architecture;
- l'Expérience pratique professionnelle n'est pas une alternative aux études académiques, mais vient en complément;
- la Formation professionnelle continue a été conçue pour maintenir les compétences à niveau, et non comme une exigence pour pouvoir accéder à la profession et ne peut procurer des qualifications supplémentaires ou un accès à une autre profession;
- les Chambres sont généralement établies avec des pouvoirs qui leurs sont délégués par l'Etat en vue de co-réguler la profession par un système d'enregistrement dans l'intérêt public.

Du côté positif, les architectes représentent l'une des réussites du Marché unique. 96% des demandes des architectes en vue d'un enregistrement transfrontalier obtiennent une réponse positive (par rapport à 62% seulement pour les demandes émanant des ingénieurs). Un réseau informel d'autorités compétentes (ENACA) existe et le CAE a continué à mettre en œuvre avec enthousiasme l'agenda de la convergence volontaire, tel qu'il figure dans la Directive SIM (Code de conduite, Charte de qualité vis-à-vis du consommateur, formulation d'une série de services principaux pour donner une base commune à l'assurance responsabilité professionnelle, réflexion



OPÉRA NATIONAL.
Oslo, Norvège.
Architecte : Snøhetta.
Photo : Jiri Havran.

par rapport à des régimes de règlement de conflits alternatifs).

Martin FROHN (DG GROW)

a présenté l'«*Evaluation mutuelle des professions réglementées* » visant à produire une meilleure réglementation, et non une dé-réglementation. Les Etats membres ont notifié quelque 6000 professions et ont examiné les réglementations régissant l'accès à celles-ci en termes de raisons impérieuses d'intérêt public ; d'information sur les effets concrets des mesures ; de réserves pour certaines activités et d'évaluation des effets cumulés.

L'objectif est de garantir que les barrières à l'entrée soient proportionnelles en vue de protéger l'intérêt public et d'évaluer leur impact sur la mobilité, la qualité, les prix, le coût pour les consommateurs, l'innovation, l'emploi et la croissance économique.

Martin Frohn a fait remarquer les différences considérables dans la réglementation concernant les ingénieurs, qui sont difficiles à expliquer. Il a souligné que les Etats membres doivent déterminer ce qu'ils souhaitent protéger – mais les différences sont très importantes. Ils devraient également examiner l'effet cumulé de certaines exigences et la nécessité d'avoir des positions politiques basées sur des preuves.

La Commission n'est pas préoccupée par la diversité des réglementations en tant que telle – et ceci représente plus un problème pour d'autres professions que pour les architectes. En même temps, les faibles chiffres de la mobilité pour la fourniture de services transfrontaliers cachent peut-être la réalité. Il se peut en effet qu'il y ait beaucoup d'activité non enregistrée (non détectée).

Stage Wolfgang Haack.

La nouvelle DQP a modifié les normes minimales pour la mobilité transfrontalière des architectes de 4 années de formation académique à 5 années (ou 4 années + 2 années d'expérience). W Haack a proposé 5 hypothèses:

- le stage professionnel ne peut faire partie des études académiques, dont les objectifs sont différents;
- le stage professionnel ne compense pas des études académiques qui n'atteindraient pas les conditions minimales stipulées dans l'article 46 de la nouvelle DQP;
- la profession doit être responsable du contenu du stage professionnel et de son évaluation;

- le stage professionnel – indépendant des études académiques – prépare le stagiaire pour atteindre le niveau requis de responsabilités et de fonctionnalités attendues d'un architecte;
- en tant qu'acteur mondial important, l'Union européenne doit garantir que les normes professionnelles européennes correspondent aux exigences des partenaires commerciaux internationaux.

Il a présenté les orateurs de la session:

Andras Zsigmond (DG GROW), John Chave (PGEU – Groupement pharmaceutique de l'Union européenne), Birgit BEGER (CPME - Comité Permanent des Médecins Européens), Margaret Hynds o'Flanagan (CAE, Présidente du GT DQP) et le Professeur Laura Lee.

Les conclusions sont notamment les suivantes :

- garantir que des systèmes soient en place en vue de faciliter la mobilité des diplômés ;
- préciser les exigences pour les diplômés souhaitant émigrer pour acquérir une expérience;
- préciser les exigences pour les autorités qui doivent reconnaître ou superviser l'expérience pratique professionnelle;
- les approches variables de la réglementation occultent le fait que tous les architectes ont besoin de compétences professionnelles pratiques, dont certaines s'acquièrent de préférence dans un environnement pratique « vécu » ;
- même si la formation professionnelle continue se développe, elle ne remplace pas l'expérience pratique professionnelle ;
- la fixation de normes minimales bien en-deçà des exigences générales risque de susciter un nivellement par le bas dans des périodes de difficultés économiques. Les avantages de la mobilité intra-communautaire risquent d'être annulés par un manque de compétitivité au niveau international.

Margaret Hynds o'Flanagan a expliqué que l'expérience pratique professionnelle est indispensable. Sa structure est aussi importante que le temps que l'on y consacre. Le CAE et l'ENACA ont entrepris une étude des dispositions actuelles, de la volonté de les mettre en œuvre et des principales préoccupations (notamment les exigences minimales en matière d'accès à la profession, le stage et les préoccupations plus générales) pour aider les Organisations membres dans leur transposition. La recherche couvre également le paiement, la supervision,

le rôle de l'autorité compétente, le contenu spécifique et comment celui-ci est consigné, le monitoring hors de l'Union, l'évaluation, le timing et dans quelle mesure des normes spécifiques sont prévues.

La discussion sur le nombre d'années ne tient pas compte de l'importance qu'il y a à investir dans l'ensemble du processus. Les normes minimales ne sont pas bonnes si elles aboutissent à abaisser les normes nationales. Les partenaires négociant avec le CAE demandent pourquoi les Etats membres ont des normes nationales plus élevées.

DIRECTIVE QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES - DQP

(Margaret Hynds o'Flanagan).

Malgré les améliorations apportées à la Directive (qui a augmenté la norme minimale en vue d'une reconnaissance transfrontalière automatique de 4 années d'études académiques à 5 années d'études ou 4 années d'études plus 2 années d'expérience pratique professionnelle/stage), le résultat est décevant car la norme n'est toujours pas alignée

sur la norme internationale (cf. UNESCO-UIA qui recommande cinq années d'études plus deux années de stage). Le CAE rédige un manuel de transposition pour les Organisations membres.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Président, Michel Procès)

A la suite de l'adoption des lignes directrices du CAE en matière de formation professionnelle continue fin 2013, le CAE a lancé au printemps dernier une initiative en vue de créer un registre en ligne des systèmes approuvés. Les programmes enregistrés reconnaissent les autres programmes de la liste, en permettant ainsi une reconnaissance mutuelle des dispositions en matière de formation professionnelle continue et contribuant à la mobilité professionnelle.

QUESTIONS ET PROBLÈMES RÉGLEMENTAIRES

(Président, John Graby)

En plus de la supervision des réponses à la révision par les pairs, le groupe a commencé à préparer la position optimale sur le plan réglementaire que le CAE peut défendre ainsi qu'une initiative destinée à illustrer la valeur économique de la profession.

SEINÄJOKI CITY LIBRARY.
Finlande.
Architecte : JKMM Architects.
Photo : Mika Huisman.





Exercice de la profession

Coordinateur : Indrek Nakk

MARCHÉS PUBLICS ET CONCOURS D'ARCHITECTURALE

(Thomas Maibaum/Georg Pendl)

A la suite de l'adoption de la nouvelle Directive Marchés publics au début de l'année 2014 (devant être mis en œuvre d'ici 2016), le CAE a publié en avril un document de mise en œuvre (contenant des recommandations et des lignes directrices). Il a été conçu pour aider les Organisations membres à élaborer leur plaidoyer et pour encourager les législateurs nationaux à utiliser l'option consistant à exclure le prix/coût comme seul critère d'attribution de marchés de services architecturaux; pour encourager le meilleur accès possible aux contrats publics pour les jeunes architectes et les PME; et pour prescrire une préférence en faveur de procédures qui accordent une priorité aux concours d'architecture et à une procédure compétitive avec négociation.

MISSIONS ET SERVICES

(Ruth Schagemann)

Suite à l'approbation au printemps d'un socle commun de services qui pourrait devenir la base d'une initiative en vue de développer un régime de responsabilité/assurance commun, le groupe a commencé à examiner des systèmes d'information sur les coûts et d'assurance.

Un séminaire sur les honoraires à Dublin a permis au groupe d'étudier les systèmes d'information sur les coûts dans une demi-douzaine d'Etats membres. Il a été conclu que, tandis que la profession elle-même ne peut promouvoir des honoraires, certains mécanismes sont nécessaires pour garantir que les clients soient informés de manière transparente sur la qualité et les prix. Toutes les parties (consommateurs, autorités gouvernementales, architectes) doivent évidemment être impliquées et il est nécessaire de respecter le droit de la concurrence. En outre, les conditions doivent être non discriminatoires, nécessaires et proportionnelles. Malgré l'invitation à déréguler (dictée par l'article 15 de la Directive « Services » (SIM) – "exigences à évaluer"), il est clair que sans une base sur laquelle calculer les honoraires, les services gouvernementaux rencontrent des difficultés pour déterminer des budgets, alors que les tribunaux ne disposent pas de données sur lesquelles baser leurs jugements. Le CAE va finaliser une position politique sur les régimes d'honoraires en 2015.

A l'automne, le groupe a porté son attention sur l'Assurance. L'an dernier, la DG MARKT a entamé un examen de l'article 23 de la Directive SIM, à la lumière d'indices selon lesquels la difficulté de trouver une couverture suffisante pour des activités transfrontalières serait une barrière à la mobilité professionnelle. La DG MARKT a publié un questionnaire général sur les Services commerciaux et un autre sur les services dans le marché intérieur a été envoyé aux Etats membres. Les représentants officiels de la Commission ont assisté à la réunion du groupe Missions et Services à l'automne et ont indiqué qu'ils souhaitaient s'adresser au secteur des assurances au nom de la profession ou faciliter une interaction, mais qu'ils avaient besoin pour cela d'éléments indiquant de réels problèmes (plutôt que des anecdotes). Le CAE essaie actuellement de réunir de tels éléments. Plus tard dans le courant de l'année, le CAE a reçu un briefing sur les résultats de l'étude ELIOS II (DG ENTR), qui essaie aussi de trouver des solutions aux problèmes d'assurance pour la fourniture de services transfrontaliers. Le CAE finalisera un document politique sur l'assurance en 2015.

COMMERCE DES SERVICES

(Ian Pritchard)

Le CAE a eu une nouvelle réunion avec CALA concernant un possible Accord de reconnaissance mutuelle entre l'UE et le Canada, dans le contexte de l'Accord économique et commercial global. Des informations détaillées ont été échangées durant l'été en vue de faciliter la consultation interprovinciale de CALA. Le Congrès de l'UIA à Durban a offert la possibilité au CAE de reprendre le dialogue avec NCARB/AIA (USA) et KIRA, Corée du Sud. Les discussions avec les Américains continueront au printemps, en marge des prochaines négociations du TTIP UE-USA (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), alors que les pourparlers avec KIRA se sont poursuivis par vidéoconférence en décembre, facilitée par la Commission européenne et le Ministère du Commerce coréen. Enfin, en fin d'année également, la Commission a lancé une consultation pour examiner son accord commercial datant d'il y a 15 ans avec le Mexique.



Architecture responsable

Coordinatrice : Sara Van Rompaey

ENVIRONNEMENT & ARCHITECTURE DURABLE (ESA)

(Judith Kimpian)

Le groupe de travail a soutenu le travail du CAE sur la **Stratégie Construction 2020 de l'UE**. Le groupe a rédigé une position politique sur la divulgation des données en matière de performance énergétique des bâtiments, qui a été discutée avec des représentants des DG ENTR et ENV en septembre et présentée en octobre à la réunion du groupe thématique 3.

S. Van Rompaey et J. Kimpian ont rencontré la DG ENV pour discuter de la Communication de la Commission sur les possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction. Le CAE accueille favorablement la Communication, qui reflète ses recommandations de 2013 lors de la Consultation sur des bâtiments durables et notre position politique sur 'Rattraper l'écart de Performance'. La Commission reconnaît le manque de données fiables, comparables et abordables et de méthodes pour analyser et comparer la performance environnementale des bâtiments et propose d'engager le CAE dans la formulation d'indicateurs clés en 2015.

Le groupe de travail ESA a préparé la réponse du CAE à la consultation sur les avancées vers l'objectif d'efficacité énergétique 2020 et un cadre politique pour l'efficacité énergétique à l'horizon 2030 en argumentant que davantage de mesures communautaires et d'incitations financières sont nécessaires pour favoriser l'efficacité énergétique dans les bâtiments et pour garantir que les investissements privés dans la rénovation éco-énergétique soient financièrement viables, sans impacts négatifs sur la résilience à long terme du bâtiment et sur l'inclusion sociale.

Nous avons suivi la mise en œuvre par les Etats membres de la Directive Efficacité énergétique (EED) et de la Directive sur la Performance énergétique des bâtiments (EPBD) – en particulier

EED art. 4 (stratégies nationales en matière de rénovation des bâtiments); EPBD art. 9 (bâtiments dont la consommation énergétique est proche de zéro); et EPBD art. 11 (adoption d'un programme de certification commun à l'UE pour la performance énergétique des bâtiments non résidentiels).

Le CAE a participé à la rédaction de la 2ème édition du Glossaire de la Construction durable, avec la Plate-forme européenne du béton (ECP) et le Comité économique et social européen (CESE) (nouvelle édition disponible en 2015) et a collaboré avec le **Panel Recherche et Innovation** en vue d'explorer les possibilités de financement.

QUESTIONS URBAINES

(Antonio Borghi)

En 2014, le travail du groupe Logement a été absorbé par le groupe Questions urbaines. Une réunion a été organisée en février, au moment de la conférence 'Villes de demain – Investir en Europe'. Une deuxième réunion (Milan, novembre) a coïncidé avec le Forum *EU-Cities Reloading* conjointement organisé par le CAE, l'EFAP et le CNAPPC.

L'une des principales réalisations du groupe fut la publication d'une brochure sur *Le Rôle de la profession architecturale pour une conception responsable*. L'auteur, A. Zammit, décrit le document comme un court recueil de réflexions sur les défis urbains actuels et la manière dont la profession architecturale peut contribuer à les transformer en opportunités. La brochure, présentée publiquement lors du Forum *EU-Cities Reloading*, peut être téléchargée en anglais et en français sur le site du CAE.

Le groupe de travail a répondu à la consultation de la Commission européenne sur les dimensions urbaines des politiques européennes, appelant de ses vœux des structures de planification plus participatives (bottom-up) et des politiques urbaines plus intégrées. Enfin, le groupe de travail a soutenu la reconduction de l'intergroupe URBAN du Parlement européen, via une lettre du Forum Européen du Logement.

WELLNESS ORHIDELIA.
Podčetrtek, Slovaquie.
Architecte : ENOTA.
Photo : Miran Kambic.





Rapport sur la Communication Lionel Dunet

2014 a vu le lancement du nouveau site Internet du CAE. Avec un tout nouveau look, une structure révisée et une série de nouveaux outils et fonctionnalités, le nouveau site propose une interface beaucoup plus facile à utiliser permettant aux visiteurs d'accéder aux ressources en ligne du CAE plus rapidement et plus aisément. Une nouvelle section intitulée *Architectes en Europe* réunit toute l'information disponible dans chaque pays européen (données statistiques nationales, accès à la profession, exigences en matière de stage, formation professionnelle continue, assurance, etc.). Le nouveau site est un outil clé pour améliorer la visibilité du CAE, pour informer les architectes, les décideurs politiques et les partenaires, mais aussi pour améliorer la communication interne avec les Organisations membres.

Au début de l'année prochaine, une enquête en ligne sera menée pour évaluer la satisfaction des utilisateurs. Le site du CAE va continuer d'évoluer en 2015: lancement du Registre du FPC, création d'une section internationale, création d'une galerie d'images pour présenter des exemples de l'architecture européenne, publication des positions du Manifeste du CAE, publication de la nouvelle Etude du secteur et partage d'information émanant des Organisations membres.

Une modernisation du CAE Info a été entreprise simultanément. La lettre d'info trimestrielle en PDF a été remplacée par une lettre d'information électronique, diffusée à présent tous les deux mois. L'amélioration de son contenu se poursuivra en 2015. Les communiqués de presse du CAE et les Alertes du CAE sont à présent intégrés dans des courriels.

En 2014, le CAE a entamé la publication des Bulletins d'information aux Organisations Membres (MOIS) – un nouveau type de lettre d'information, qui vise à informer les Organisations membres du CAE du travail et des actions découlant des réunions du Bureau et de présenter les représentations extérieures du Bureau et du Secrétariat. Les MOIS sont publiées tous les deux mois, en alternance avec le CAE Info. Une édition spéciale des MOIS suivra chaque Assemblée générale pour résumer les résultats et les discussions et pour envoyer des photos et des liens vers les présentations des orateurs.

La participation et l'engagement du CAE sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn) progresse de manière constante.

En parallèle, le CAE a formulé une politique en matière de sponsoring afin d'évaluer le nombre croissant de propositions (événements, publications, etc.) reçues par l'organisation. En 2014, le CAE a soutenu la première édition de *GeoBIM Europe*, une conférence de deux jours dédiée au BIM, et accepté un partenariat avec le magazine *Design & Build Review*.

Enfin, le Bureau exécutif a entamé une réflexion sur la modernisation du logo du CAE.



BUREAUX.
Engis, Belgique.
Architecte : Alexandre Lodzia-Brodzki.
Photo : Alexandre Lodzia-Brodzki.

Projets financés par l'UE

Project Officer du CAE,
Veronika Schröpfer

En 2014, le CAE a continué à travailler sur trois projets FP7 (LEEMA, iNSPiRe et A2PBEER), a entamé un nouveau projet ERASMUS+ avec l'Association européenne de l'enseignement en architecture et a vu une proposition Horizon 2020 acceptée. Tous les projets sont liés au secteur de la construction et abordent des problèmes liés à la durabilité, à l'efficacité énergétique, à la rénovation, aux matériaux et technologies innovants. Grâce à ces projets, le CAE peut promouvoir le rôle des architectes dans la durabilité des bâtiments et la rénovation énergétique et accroître sa visibilité en s'engageant avec des partenaires européens, dans des conférences et des publications.



LEEMA (janvier 2012 - décembre 2015)

www.leema.eu

Le projet LEEMA vise à développer de nouveaux matériaux d'isolation inorganiques et des composants isolants de maçonnerie qui conviendront à différentes applications, tant en construction neuve qu'en rénovation. Les matériaux mis au point comporteront beaucoup moins d'énergie intrinsèque (70-90% de moins), un coût unitaire moindre (de 25 à 30%) et une bonne performance technique et environnementale. Le projet est dans sa troisième année ; les partenaires finalisent les matériaux. Le principal produit développé est un matériau de remplissage qui peut être utilisé également dans d'autres applications, comme l'isolation de murs creux, des panneaux Fesco, des panneaux en fibre de ciment ou des briques d'isolation remplies de perlite expansé. Il est très polyvalent et peut être adapté selon son application. LEEMA a participé à un atelier à l'Assemblée générale du CAE à Bruxelles en novembre 2014 et le CAE a envoyé un questionnaire sur les besoins des architectes en ce qui concerne les matériaux d'isolation et les composants de maçonnerie isolants et participe activement à la diffusion des résultats du projet.



iNSPiRe (octobre 2012 - septembre 2016)

www.inspirefp7.eu

Le projet iNSPiRe vise à lutter contre la consommation élevée d'énergie en produisant des kits de rénovation systémique pouvant être utilisés dans des bâtiments résidentiels ou des bureaux. Les kits réduiront la consommation d'énergie primaire des bâtiments jusqu'à moins de 50kWh/m²/an et conviendront à des climats très variés, en garantissant un confort optimal pour les utilisateurs. Les partenaires au projet finalisent actuellement les enveloppes des bâtiments prototypes, pour en faire la démonstration en 2015. Les façades en métal et en verre présentent plusieurs caractéristiques nouvelles, notamment la micro-pompe à chaleur

d'iNSPiRe, le chauffage solaire et des solutions d'éclairage. Le CAE prévoit des visites des sites de démonstration près de Madrid, Vérone et Ludwigsburg en 2015. Une réalisation importante en 2014 fut le rapport sur le parc immobilier résidentiel et de bureaux en Europe en termes d'âge, de type, de consommation énergétique, d'occupation et de propriété par les partenaires du projet BSRIA et EURAC. Il présente des informations sur le parc immobilier dans chaque pays, un tableau global et des résumés des politiques et incitations existantes dans chaque pays.

A2PBEER (octobre 2013 - septembre 2017)

www.a2pbeer.eu

Le projet A2PBEER met au point une méthodologie systémique pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et profitera des synergies des interventions réalisées au niveau des quartiers. A2PBEER inclura des solutions de construction existantes ainsi que des solutions plus innovantes mises au point par le projet, notamment une rénovation haute performance de l'enveloppe, basées sur des panneaux de façade externes et internes super-isolés et des fenêtres intelligentes, des systèmes d'éclairage intelligents combinant des LED et l'éclairage naturel, et la *Smart Dual Thermal Substation*, une nouvelle approche de chauffage urbain basée sur les fonctionnalités du réseau électrique intelligent et intégrant le chauffage et le refroidissement. Un « concept de kit » sera appliqué pour développer de nouvelles solutions afin de pouvoir déployer des solutions adaptables et abordables. L'un des rôles principaux du CAE consiste à diffuser les résultats du projet et à contribuer à l'élaboration du matériel de formation destiné aux architectes et à d'autres groupes.

ERASMUS + "Affronter des problèmes difficiles" (septembre 2014 - août 2017)

Le projet ERASMUS+ mené conjointement avec l'AEAA a débuté en septembre 2014 pour une durée de trois ans. Ce projet intitulé « Affronter des problèmes difficiles : adapter l'enseignement de l'architecture à la nouvelle situation en Europe » a été lancé lors d'une réunion à Chania en Grèce, lors de l'Assemblée générale de l'AEAA en août 2014. Le projet organise trois cercles de réflexion autour des thèmes de la profession, du patrimoine et de la durabilité. Deux réunions transnationales sont prévues pour chaque cercle de réflexion, plus des activités d'apprentissage/formation annuelles pour mettre en œuvre directement les nouvelles idées dans les programmes d'enseignement d'architecture. Le CAE est représenté par deux experts dans chacun des cercles de réflexion.





Alliances stratégiques et Réseaux

NOVSTIL,
Gotse Delchev, Bulgarie.

Architectes :
Zorka Dimitrova Karserdareva,
Juan Jose Pozo Esteban.

Photo :
Zorka Dimitrova Karserdareva.

Le CAE s'est forgé un profil et une réputation uniques au cœur des milieux communautaires à Bruxelles, malgré les limites imposées par sa taille, sa structure et son financement. Nous avons aussi développé des relations avec d'autres réseaux internationaux afin de renforcer la voix de la profession dans l'Union européenne.

ORGANISATIONS MEMBRES – nous ne réaliserons pas notre ambition politique de relever le statut de la profession si les Organisations membres ne jouent pas leur rôle. Alors que nous défendons des positions communes à Bruxelles, vis-à-vis de la Commission et des principales commissions du Parlement, nous dépendons des Organisations membres qui doivent aussi les présenter à leurs Députés respectifs, à leurs Ministres siégeant au Conseil et à leurs coordinateurs nationaux. Il est arrivé que la Commission se réfugie derrière le manque de cohérence des demandes émanant des Etats membres, c'est pourquoi il est essentiel que les Organisations membres assument la dimension nationale de notre action conjointe de défense de nos intérêts.

Le CAE valorise ses alliances stratégiques et continue de s'engager avec des réseaux partenaires en vue d'améliorer l'efficacité de son engagement.

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE (AEEA) – en 2014, le CAE a rétabli le groupe de travail conjoint pour permettre une interaction plus régulière avec les représentants des écoles d'architecture. Ceci a jeté les bases d'une proposition conjointe pour un projet de recherche dans le cadre du programme ERASMUS+ (voir les projets financés par l'UE) et d'une proposition en vue de décerner un prix du CAE pour le meilleur projet de diplôme, dont les détails seront précisés en 2015.

RÉSEAU EUROPÉEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES POUR LES ARCHITECTES (ENACA) – Le CAE entretient d'excellentes relations avec l'ENACA. Nous bénéficions de l'engagement d'une série de délégués du CAE dans le travail de l'ENACA et avons entrepris une recherche conjointe sur la mise en œuvre de la nouvelle Directive Qualifications Professionnelles, ainsi que sur l'application des nouvelles exigences en matière de stage.

FORUM EUROPÉEN DES POLITIQUES ARCHITECTURALES (FEPA) – Le CAE a continué à rechercher des synergies avec le travail de l'EFAP et a financé la participation de l'un des membres de son Bureau au Bureau de l'EFAP. Nous avons également aidé l'EFAP dans ses efforts en vue de se réformer et se restructurer. A l'automne, le CAE, l'EFAP et le Consiglio Nazionale degli Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori (CNAPPC) ont collaboré à la conférence "EU Cities Reloading" à Milan, un événement organisé dans le contexte de la Présidence italienne de l'Union européenne.

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA) – Le CAE entretient de bonnes relations avec l'Union Internationale des Architectes et a participé à son Congrès mondial et son Assemblée générale à Durban l'été dernier. Le CAE continue de rechercher des manières de rationaliser son travail par rapport à celui des Régions I et II de l'UIA et réfléchit à des échanges de délégués aux différentes réunions des deux organisations.

ORGANISATIONS RÉGIONALES – Le CAE est pleinement engagé dans la mise en place d'un modèle de coopération régionale par le biais d'organisations internationales dans le domaine de l'architecture, comme le Conseil Régional des Architectes d'Asie (ARCASIA), l'Union des Architectes d'Afrique (AUA), la Fédération Panaméricaine des Associations d'Architectes (FPAA) et d'autres.

Le CAE a noué des contacts ces dernières années avec des organismes professionnels et d'enregistrement au Canada (CALA/RAIC), aux Etats Unis (NCARB/AIA), en Corée du Sud (KIRA) et dans les Caraïbes (groupe CARICOM), en réponse à des invitations visant à poursuivre le dialogue pouvant éventuellement aboutir à des accords de reconnaissance mutuelle en vue de faciliter la mobilité des architectes dans le contexte d'accords commerciaux internationaux.

AUTRES ORGANISMES SECTORIELS : le CAE continue à collaborer étroitement avec d'autres organisations pan-européennes dans le secteur de la construction, notamment l'EFCA, la FIEC, l'EHF et d'autres.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAE
PADOUE, AVRIL 2014.

Résultats financiers pour 2014

Trésorier David Falla

DEPENSES

Locaux	€ 42,869
Entretien	€ 1,866
Fournitures de bureau & services	€ 7,915
Honoraires professionnels	€ 43,833
Dépenses du Bureau exécutif	€ 79,393
Communications	€ 7,316
Dépenses des véhicules moteurs	€ 10,519
Dépenses liées aux réunions du CAE	€ 53,363
Frais de personnel incluant la restructuration	€ 421,149
Assurance	€ 6,640
Autres coûts opérationnels	€ 1,406
Dépenses financières	€ 8,565
Projets	€ 95,641
Amortissements	€ 12,231
Charges extraordinaires	€

DEPENSES TOTALES

€ 792,706

REVENUS

Activités	€ 120,964
Contributions des membres	€ 618,590
Dépenses récupérées	€ 4,584
Revenus financiers	€ 6,585
Transfert de la réserve (charges extraordinaires autorisées)	€ 41,913

REVENUS TOTAUX

€792, 706



Priorités pour 2015

Président du CAE, Luciano Lazzari

En 2015, nous chercherons à –

- Créer un groupe Futur & Stratégie – comprenant des membres du CAE et des membres extérieurs;
- Aider les architectes de l'Union à être plus compétitifs à l'international, en collaborant avec la DG TRADE et la DG GROW (Entreprise, PME);
- Maintenir notre attention sur l'évolution de la réglementation, réfléchir à une re-réglementation plutôt qu'une dé-réglementation;
- Réfléchir à comment mieux travailler – et être plus représentatif;
- Rationaliser les groupes de travail pour garantir que les objectifs se renforcent mutuellement, en intensifiant les activités autour des trois grands domaines – Accès à la profession, Exercice de la profession et Architecture Responsable – afin d'obtenir une masse critique plus importante et une meilleure coordination;
- Remettre en question certaines de nos croyances et convictions pour éviter toute complaisance et rester informé des évolutions au niveau national;
- Envisager l'organisation de débats thématiques lors des Assemblées générales;
- Développer des alliances pour travailler davantage en partenariat.

Nous suivrons aussi le travail sur le Manifeste du CAE en vue des élections du Parlement européen, notamment pour :

- Promouvoir une architecture responsable – pour un futur durable;
- Soutenir des normes professionnelles de haut niveau – pour défendre l'intérêt public et assurer la compétitivité globale;
- Favoriser la mobilité professionnelle – pour stimuler l'emploi et la croissance dans l'UE..

Pour appuyer les « demandes » du Manifeste, nous allons formuler des positions politiques en vue de :

- promouvoir le rôle des architectes pour aider l'UE à atteindre ses objectifs pour **réduire la consommation énergétique des bâtiments**;
- démontrer l'importance du rôle de l'architecte dans la rénovation des bâtiments existants et promouvoir une meilleure connaissance des questions énergétiques ; prévoir des incitations à la rénovation réduire la pauvreté énergétique;
- défendre dans les marchés publics des critères d'attribution fondés sur la qualité et les concours d'architecture;
- reconnaître l'importance de l'**apprentissage tout au long de la vie** et le rôle de la profession en matière de Développement Professionnel Continu;
- faire campagne en faveur d'une **Loi sur l'Architecture** reconnaissant la **valeur sociale, économique et publique de l'architecture** et de la profession, et assurer des niveaux appropriés de réglementation pour garantir la protection des consommateurs;
- reconnaître l'importance d'**investir dans l'éducation**; sensibiliser les jeunes au cadre de vie bâti en introduisant l'architecture dans les programmes d'études secondaires permettant ainsi aux futurs citoyens et clients d'être mieux informés;
- **aligner les niveaux de formation sur les normes internationales** (5+2) et reconnaître l'importance du stage (expérience pratique);
- utiliser les éléments positifs des Directives européennes pour **faciliter les prestations de services et l'établissement transfrontalier**, tout en résistant à des pressions dérégulatrices excessives;
- soutenir la négociation d'**Accords de reconnaissance mutuelle** contraignants avec des pays clés pour permettre un accès au marché aux architectes ;

Marché intérieur

Les Directives publiées début 2015 sont maintenant entrées dans une phase de transposition en droit national qui durera deux ans. Durant cette période, le CAE collaborera étroitement avec les Organisations membres pour comprendre et influencer, si possible, la manière dont la législation communautaire sera transposée dans le contexte national. Ceci est particulièrement important en matière de **Marchés publics** puisque la Directive permet aux Etats membres de choisir parmi une série d'options, dont certaines ne conviennent pas à l'attribution de marchés de services architecturaux. Il y a aussi des problèmes en matière de dé-réglementation, découlant du travail sur l'accès aux professions (cf. Directive Qualifications) et de l'évaluation de la **Directive Services**.



SCHOTTENHÖFE.
Erfurt, Allemagne.

Architecte :
Osterwold+Schmidt
Expander Architekten
BDA.

Photo :
Steffen M. Gross.

2015 Contexte politique

Secrétaire général

La “troïka” **Italie-Lettonie-Luxembourg** ambitionne de surmonter la crise économique/financière, de créer plus d'emplois, de profiter des possibilités offertes par le numérique, de sauvegarder les droits fondamentaux et de jouer un rôle dans un monde qui évolue rapidement.

L'AGENDA STRATÉGIQUE DE L'UE VISE À

- 1/ créer une Union de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité;
- 2/ évoluer vers une Union de l'énergie avec une politique climatique tournée vers l'avenir;
- 3/ créer une Union qui donne des pouvoirs à tous les citoyens tout en les protégeant;
- 4/ développer l'Union en tant qu'acteur mondial puissant et
- 5/ devenir une Union de la liberté, de la sécurité et de la justice.

LES LIGNES DIRECTRICES POUR LA COMMISSION INCLUENT :

- L'emploi, la croissance et les investissements
- * Un Marché unique avec une base industrielle renforcée
- Une Union économique et monétaire
- Une Union énergétique avec une politique en matière de changement climatique
- Un Marché unique numérique connecté
- Un partenariat transatlantique en matière de commerce et d'investissements
- L'Europe en tant qu'acteur global puissant
- Une politique migratoire
- Un espace de Justice et des Droits fondamentaux basés sur la confiance mutuelle
- Une Union du changement démocratique.

La période de 6 mois de la **Présidence lettone** sera axée sur la compétitivité de l'Union et sur la croissance ; l'utilisation du potentiel numérique européen dans le développement de l'Union et le renforcement du rôle de l'Union en tant qu'acteur global.

EUROPE COMPÉTITIVE (Emploi et croissance)

- Faciliter les investissements;
- Mettre en œuvre le Semestre européen et une nouvelle stratégie Europe 2020;
- Renforcer le Marché unique;
- Faire progresser l'Union de l'énergie;
- Intégrer la compétitivité industrielle;
- Approfondir l'Union économique et monétaire..

EUROPE NUMÉRIQUE

(saisir les opportunités du Marché unique numérique)

- Sécurité de l'environnement numérique;
- Marché unique numérique;
- Numérique par défaut.

EUROPE ENGAGÉE

- Voisinage et au-delà;
- Commerce;
- Développement;
- Sécurité & Défense
- Migration;
- Elargissement.



CENTAR ZAMET.
Rijeka, Croatie.
Architecte : Studio 3LHD.
Photo :
Damir Fabijanic, Domagoj Blazevic.

Objectifs pour les différents domaines d'activité en 2015

SUIVI DE LA RÉVISION PAR LES PAIRS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

Examiner les Plans d'actions des Etats membres (à partir d'avril 2015) découlant de l'exercice de révision par les pairs mené à l'automne 2014, et réagir si nécessaire.

Suivre l'impact en matière de dé-réglementation d'éventuelles interventions étatiques vis-à-vis de la profession au niveau national et formuler une position optimale sur le plan de la réglementation pouvant être défendue par le CAE.

DIRECTIVE QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Finaliser et publier le Manuel de transposition du CAE pour aider les Organisations membres, au niveau national, dans leur travail de mise en œuvre de la Directive Qualifications.

Commencer à se préparer pour la prochaine révision quinquennale de la Directive (2017) et reprendre le travail sur l'accréditation.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE PRATIQUE (Stage)

Affiner et formuler la définition et l'étendue de l'expérience professionnelle pratique (stage) ainsi qu'un tableau récapitulatif lisible et clair montrant les différents éléments constitutifs (pour toutes les Organisations membres)

Publier la recherche entreprise avec l'ENACA et les autorités compétentes à ce sujet.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

Continuer à promouvoir le développement de systèmes de FPC au niveau national qui respectent les recommandations du CAE; élaborer le registre des systèmes nationaux de FPC; et continuer à encourager la reconnaissance mutuelle des systèmes qui figurent dans le Registre du CAE. Nous nous engagerons aussi avec d'autres organisations régionales (ARCASIA, AUA, FPAA) à promouvoir la reconnaissance mutuelle sur une base plus large.

MISSIONS & SERVICES, RESPONSABILITÉ & ASSURANCE

Honoraires : formuler une position politique en vue de promouvoir des systèmes d'information sur les coûts, des honoraires adéquats et leur transparence, pour une utilisation au niveau national.

Assurance : continuer à compléter notre tour d'horizon de la situation dans les Etats membres en matière d'assurance et de responsabilité, en étant particulièrement attentif aux activités transfrontalières, ainsi qu'à l'identification et à l'élimination des entraves à la prestation de services transfrontiers.

Le groupe réagira aussi aux recommandations ELIOS II de la DG GROW, examinera les Services commerciaux (identification des barrières à la prestation de services transfrontaliers) et assurera le suivi des initiatives de la Commission visant à enquêter sur les permis de construire et participera à des « interviews informés ».

Le travail du groupe sera coordonné en étroite collaboration avec celui des groupes Questions réglementaires, Commerce des Services, Marchés publics ainsi qu'avec le programme d'internationalisation du CAE.

MARCHÉS PUBLICS

La nouvelle Directive Marchés Publics offre l'occasion d'éliminer certaines anomalies qui excluent les PME des marchés. Le CAE assurera la promotion des Recommandations et lignes directrices en matière de transposition publiées en 2014 afin d'aider les Organisations membres dans leur travail de représentation au niveau national.

Le CAE souhaite tout particulièrement encourager les Organisations membres à profiter de l'option permise par la Directive d'exclure le seul prix ou le coût comme critère d'attribution pour des services architecturaux et de défendre le meilleur accès possible aux contrats publics pour les jeunes architectes et les petits bureaux. Le CAE défendra aussi des procédures, au niveau national, qui accordent la priorité au concours d'architecture et à la Procédure concurrentielle avec négociation.



CAMPUS CRYSTAL
SIÈGE DE THALES
COMMUNICATION & SECURITY.
Gennevilliers, France.
Architectes : Art & Build Architect
(en association avec JPR).
Photo :
Daniel Beres / Katrin Vierkant.

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Il s'agit d'une question clé pour aider les architectes à obtenir du travail et promouvoir des résultats de haute qualité. Cela requiert la transposition de règles et de critères de meilleures pratiques. Le groupe de travail va actualiser le site Internet du CAE, en incluant les 10 recommandations, la matrice Marchés publics et le document « maître », et rédigera des recommandations détaillées, concernant la nouvelle Directive et une compilation d'informations sur les procédures dans d'autres pays.

COMMERCE DES SERVICES

En 2015, le CAE pense conclure son accord de reconnaissance mutuelle avec CALA (Canada), participer au dialogue en cours avec NCARB (USA) facilité par la Commission européenne et le Représentant au Commerce pour les Etats-Unis (USTR) et assurer le suivi de la conférence téléphonique de décembre 2014 entre l'Union et la Corée du Sud pour marquer l'anniversaire de l'Accord de libre échange (cf. Programme international).

BUILDING INFORMATION MODELLING – BIM MODÉLISATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT

En perspective du développement du système BIM dans les Etats membres de l'Union, le CAE créera un groupe de travail en vue d'examiner les questions juridiques, techniques et financières que soulève l'introduction du BIM, définira sa politique, et s'engagera dans le travail du CEN visant à développer une norme européenne.

ENVIRONNEMENT & ARCHITECTURE DURABLE, QUESTIONS URBAINES ET LOGEMENT

Le groupe soutiendra le travail de défense des intérêts des Organisations membres pendant la mise en œuvre dans les Etats membres, et la révision de la Directive Performance énergétique des bâtiments et la Directive Efficacité énergétique.

Le groupe répondra aussi à l'agenda de l'Union pour

- créer un cadre d'indicateurs en vue d'évaluer la performance environnementale des bâtiments;
- créer un programme de certification européen volontaire pour la performance énergétique des bâtiments non résidentiels;

- mettre en œuvre et réviser le Cadre 2030 pour les politiques climatiques et énergétiques;
- développer des normes CEN pour l'évaluation de la durabilité des travaux de construction;
- envisager la possibilité de développer une Directive Bâtiments durables ; et
- s'engager dans des projets en matière d'énergie via les programmes européens.

Le groupe se prépare aussi à entamer la révision quinquennale de la Directive Performance énergétique des bâtiments.

Ayant repris le travail du groupe de travail sur les Questions urbaines et le Logement, le groupe essaiera de

- rédiger une brochure sur la contribution de la profession d'architecte à la dimension urbaine des politiques européennes (avec une attention particulière à la politique de cohésion de l'Union);
- finaliser la position sur l'Investissement territorial intégré et le Développement local mené par les acteurs locaux;
- formuler une position sur le rôle du patrimoine dans le développement urbain durable;
- finaliser la position politique pour promouvoir le modèle européen de ville compacte;
- définir une politique du CAE sur le logement;
- préparer une série d'indicateurs sur la Qualité du logement;
- entreprendre un travail sur le logement abordable et l'accès au financement;
- finaliser une position politique sur le rôle des architectes dans la rénovation des bâtiments existants;
- promouvoir les positions politiques publiées dans la brochure Questions urbaines en 2014.

RECHERCHE & INNOVATION

Le CAE maintiendra son panel Recherche & Innovation afin d'évaluer les demandes de participation à des projets financés par l'Union européenne, apporter des conseils sur les projets en cours, diffuser les résultats des projets européens et donner du contenu à une plate-forme FPC de l'UE. Le CAE s'est engagé à rejoindre un consortium pour collaborer au projet PROF. TRAC, impliquant nos Organisations membres d'Italie, de Slovaquie, du



KODALY CONCERT CENTRE.
Pécs, Hongrie.

Architectes : Fialovszky Tamás, Hönich
Richárd, Keller Ferenc, Sólyom
Benedek.

Danemark et de Grèce. Nous diffuserons également des informations sur les opportunités pour les architectes et les Organisations membres quand celles-ci se présenteront.

INITIATIVE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le CAE mènera une initiative visant à démontrer et mettre en valeur le rôle de la profession d'architecte pour relever les défis posés par le changement climatique, en particulier sa capacité à trouver des solutions pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets.

PROGRAMME DE COMMUNICATIONS

En 2015 une Charte d'identité graphique sera préparée afin de mieux définir l'identité visuelle du CAE. Une Charte de la communication, réunissant des principes clés en matière de communication pour le Secrétariat, le Bureau et les Organisations membres, sera également préparée.

PROGRAMME INTERNATIONAL

Ce programme, mené conjointement avec la DG GROW, explorera des manières d'aider nos membres – dont la plupart sont des PME – à être compétitifs au plan international.

A cette fin, le CAE organisera une session d'information sur l'exportation à l'internationale, avec des intervenants de la DG GROW et DG TRADE, et développera la section internationale de son site internet afin de mettre à disposition des informations sur l'exercice de la profession au niveau international et les possibilités en matière d'exportation. Nous essaierons de développer un réseau mondial d'ambassadeurs ou de consulats dans le monde entier afin de procurer une assistance pratique aux membres qui cherchent du travail et développerons notre engagement avec diverses organisations internationales, comme l'UIA, ARCASIA, l'AUA et la FPAA.

Le travail sur le Commerce des Services (coordonné avec les groupes PQD, RQI et SoS) inclura le suivi des politiques et stratégies en cours, la conclusion d'un ARM avec CALA (Canada), des discussions en cours avec NCARB (USA) et la reprise des pourparlers avec KIRA (Corée du Sud).

QUESTIONS ET PROBLÈMES RÉGLEMENTAIRES

Le groupe RQI suivra l'examen sur la transparence prévue par l'article 59 de la nouvelle Directive Qualifications ainsi que la révision des articles 15 (exigences à évaluer) et 23 (assurance) de la Directive « Services ».

Il formulera aussi des arguments politiques en faveur de systèmes d'information sur les coûts et des éléments de compréhension des principaux principes réglementaires pouvant être utilisés pour défendre l'avenir des architectes et proposera un document politique (position optimale dans le domaine réglementaire) pour aider les Organisations membres à résister aux pressions dé-réglementaires actuelles, découlant des évaluations des Directives DQP et Services.

Enfin, le groupe développera un document de réflexion pour illustrer la valeur économique de la profession d'architecte.

PROGRAMME AVEC LES ECOLES

En collaboration avec l'AEAA, ce groupe préparera un livre blanc exposant les objectifs conjoints de la collaboration du CAE et de l'AEAA ainsi que les réalisations à ce jour et la base politique du travail.

Ils continueront le travail sur le projet ERASMUS+ (« Affronter des problèmes difficiles : adapter l'enseignement de l'architecture à la nouvelle situation en Europe ») et créeront un Prix pour le meilleur projet de diplôme sur le thème "Architecte 2030".

FUTUR ET STRATÉGIE

Le Bureau exécutif créera un groupe afin de développer une vision et une stratégie à long terme pour le CAE, afin de donner une orientation large aux projets et activités des groupes de travail. Le groupe évaluera l'environnement actuel ainsi que le paysage post-récession, s'informeront des opportunités pour la profession. Il déterminera les thèmes essentiels à aborder et déterminera les objectifs clés auxquels le CAE devra s'atteler pour réaliser sa vision.



Structure du CAE

Gouvernance, membres

Le Conseil des architectes d'Europe est une association internationale non but lucratif composée des organismes nationaux enregistrant les architectes et d'associations professionnelles.

Il se compose des organes suivants :

- Assemblée générale
- Bureau exécutif
- Commission des Finances
- divers groupes de travail, répartis en trois volets thématiques et
- d'un Secrétariat permanent installé à Bruxelles.

L'**Assemblée générale** se compose de délégués de toutes les Organisations membres. Elle constitue l'organe souverain et se réunit deux fois par an pour adopter les politiques et les budgets du CAE.

La fonction du **Bureau exécutif** consiste à exécuter les politiques formulées par l'Assemblée générale et de garantir la bonne administration du CAE. Le Bureau exécutif se compose de 11 membres, dont 6 sont élus par l'Assemblée générale (dont le Président) pour un mandat de deux ans. Cinq personnes issues des Organisations membres (désignées selon une rotation pré-établie) accomplissent également un mandat de deux ans, en alternance avec les membres élus afin de garantir la continuité d'un Bureau à un autre.

La **Commission des Finances** a pour fonction de conseiller l'Assemblée générale et le Bureau exécutif sur toutes les questions relatives à la gestion financière du CAE. La Commission se compose d'une délégation de chaque Etat membre de l'UE et un seul membre par délégation y assiste. Si un pays possède plus d'une Organisation membre, il appartient à ces organisations de se coordonner et de décider au niveau national quel membre de ce pays participera aux réunions.

Les **Domaines d'activité** contribuent à formuler des positions politiques et sont composés d'experts désignés par les Organisations membres. Leur travail est la sève du CAE ; il alimente ses positions politiques et son argumentation.

Le travail du CAE s'organise en trois domaines thématiques :

- **Accès** (Directive Qualifications, Questions réglementaires, Expérience pratique professionnelle, Formation continue, Programme Ecoles) ;
- **Exercice** (Directive Services, Directive Marchés publics, Concours, Missions & Services, Commerce des Services) ;
- **Architecture Responsable** (Architecture durable, Questions urbaines, Recherche et Innovation)

La principale fonction du **Secrétariat** consiste à soutenir la structure de gouvernance du CAE. Il est le principal interlocuteur des institutions européennes et mène à bien la défense des intérêts auprès de celles-ci, au nom du CAE et de ses membres. Il est chargé d'informer les Organisations membres sur les activités des institutions européennes, de tenir les comptes et de gérer les affaires du CAE.

MUSÉE PALÉONTOLOGIQUE,
Dorkovo, Bulgarie.

Architectes :
Yavor Yordanov,
FOSO architecture & Interior,
Simeon Stoilov Studio

Photo : Simeon Stoilov.

Liste des Organisations Membres

AUTRICHE	Bundeskammer der Architekten und Ingenieurkonsulenten BAIK
BELGIQUE	Conseil National de l'Ordre des Architectes CNOA Fédération Royale des Sociétés d'Architectes de Belgique FAB
BULGARIE	Chamber of Architects in Bulgaria CAB Union of Architects in Bulgaria UAB
CROATIE	Croatian Chamber of Architects CCA
CHYPRE	Cyprus Architects Association CAA
REPUBLIQUE TCHEQUE	Czech Chamber of Architects CCA
DANEMARK	Akademisk Arkitektforening AA Danish Association of Architectural Firms DA
ESTONIE	The Union of Estonian Architects UEA
FINLANDE	Finnish Association of Architects SAFA
FRANCE	Conseil National de l'Ordre des Architectes CNOA Syndicat d'Architecture SA Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes UNSFA
ALLEMAGNE	Bundesarchitektenkammer BAK Bund Deutscher Architekten BDA Bund Deutscher Baumeister Architekten und Ingenieure BDB Vereinigung Freischaffender Architekten VFA
GRECE	Association des Architectes Diplômés SADAS-PEA Chambre Technique de Grèce CTG
HONGRIE	Chamber of Hungarian Architects MEK
IRLANDE	Royal Institute of the Architects of Ireland RIAI
ITALIE	Consiglio Nazionale degli Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori CNAPPC
LETTONIE	The Latvia Association of Architects LAA
LITUANIE	Architects Association of Lithuania AAL
LUXEMBOURG	Ordre des Architectes et des Ingénieurs Conseils du Grand-Duché de Luxembourg OAI
MALTE	Kamra tal-Periti KTP
PAYS-BAS	Bond van Nederlandse Architecten BNA Bureau Architectenregister BA
NORVEGE	Association of Consulting Architects in Norway ACA Norske Arkitekters Landforbund NAL
PORTUGAL	Ordem Dos Arquitectos OA
ROUMANIE	Architects' Chamber of Romania OAR
SLOVAQUIE	Slovak Chamber of Architects SKA
SLOVÉNIE	Chamber of Architecture and Spatial Planning of Slovenia ZAPS
ESPAGNE	Consejo Superior de los Colegios de Arquitectos de España CSCAE
SUEDE	Sveriges Arkitekter SA
SUISSE	Conférence Suisse des Architectes CSA
TURQUIE	Chamber of Architects of Turkey CAT
ROYAUME-UNI	Architect's Registration Board ARB Royal Institute of British Architects RIBA
Membre observateur	
SERBIE	Union of Architects of Serbia UAS



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

LU88. STRUCTURE.
Bratislava, Slovaquie.

Architectes :
Peter Benuska, Peter Topinka.

SECRETARIAT GENERAL

Conseil des architectes d'Europe AISBL
Rue Paul Emile Janson, 29 B-1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0) 2 543 11 40
Fax : +32 (0) 2 543 11 41

info@ace-cae.eu
www.ace-cae.eu

design
TOBE™
by pliginsk